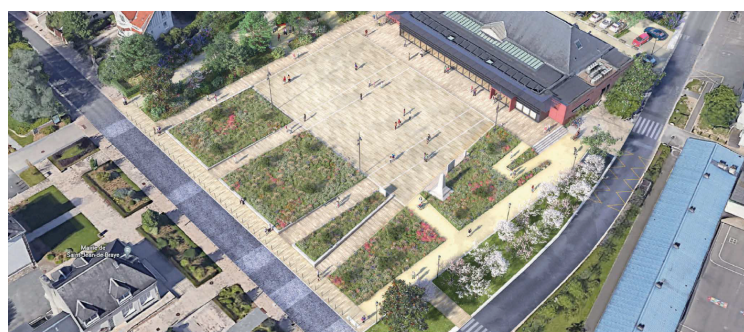


Communiqué de presse

Le 26.01.2022

Création d'un bassin d'orage et requalification de l'esplanade de Gaulle à Saint-Jean de Braye

C'est un aménagement majeur qui verra le jour dans les prochains mois à Saint-Jean de Braye, au niveau de l'esplanade de Gaulle. Afin de limiter le risque d'inondation dans le centre-ville abraysien causé par un ancien cours d'eau aujourd'hui busé, Orléans Métropole entreprend la réalisation d'un bassin d'orage souterrain. En parallèle et réalisé en lien avec la Ville de Saint-Jean de Braye, la requalification de l'esplanade permettra la création d'un espace totalement repensé et plus végétal. Livraison prévue au premier trimestre 2023.

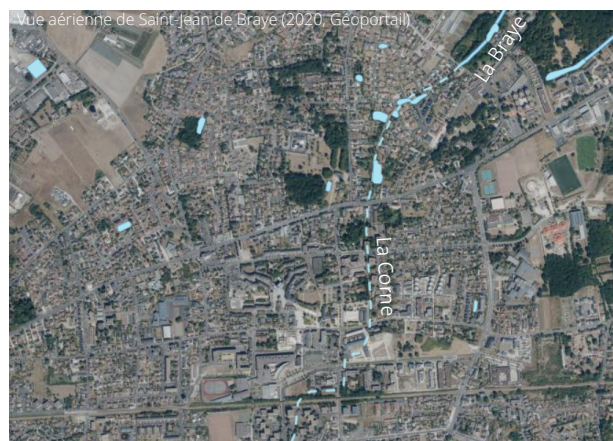


Menées en concertation avec les habitants, la Ville de Saint-Jean de Braye et Orléans Métropole, la requalification de l'esplanade de Gaulle et la création du bassin d'orage souterrain entrent en phase opérationnelle. En effet la création de ce bassin d'orage permettra de réaliser, de concert, la requalification de cet espace central abraysien.

Montant du projet : 3 090 926 € TTC (1 055 420 € TTC pour Saint-Jean de Braye).

Pourquoi créer un bassin d'orage à Saint-Jean-de-Braye ?

Le centre-ville de Saint-Jean de Braye est situé dans le bassin versant de la Corne, cours d'eau correspondant à l'ancien tracé du ruisseau de la Braye busé au fur et à mesure de l'urbanisation de la commune. Concrètement, la Corne correspond à la partie busée (canalisée) du ruisseau et passe derrière la salle des fêtes. Le bassin versant de la Corne est sujet à d'importants problèmes d'inondations (la dernière a eu lieu en 2018), notamment sur les points bas de celui-ci. C'est pourquoi Orléans Métropole a souhaité la création d'un bassin de stockage des eaux de pluie (bassin d'orage) afin de soulager le collecteur d'eaux pluviales et ainsi limiter ces problématiques d'inondations.



Caractéristiques du bassin d'orage

Le bassin a été pensé pour stocker un volume équivalent à celui généré par le bassin versant pour une pluie de retour décennale (une chance sur 10 de se produire tous les ans). Cela représente un volume de 2 300 m³. Ses caractéristiques tiennent compte du volume à stocker, de la topographie de la zone et de la volonté d'avoir un fonctionnement uniquement gravitaire pour le remplissage et la vidange. Compte-tenu de ces contraintes, le bassin aura une faible profondeur et une forte emprise au sol, sur près de 2 700 m².

Requalification de l'esplanade de Gaulle

En parallèle des travaux de création du bassin d'orage, la Ville de Saint-Jean de Braye a souhaité la requalification de la place Charles de Gaulle, espace jugé trop minéral. L'objectif était donc de mutualiser les travaux et d'en profiter pour réaménager cet espace et le végétaliser.

Le projet consiste à réaménager les 7 400 m² d'espaces publics autour de la salle des Fêtes tout en tenant compte de la contrainte du bassin d'orage (exemple : pas de plantations à fort développement racinaire possible sur le bassin, accessibilité à maintenir pour les organes hydrauliques du bassin et charges lourdes à limiter sur son emprise).

Les travaux de cette nouvelle esplanade comprendront :

- La reconversion du parking nord (accessible par la rue de la Mairie) en espaces paysagers et ludiques avec un massif paysager à proximité du pavillon existant, une aire de détente avec des assises et un terrain de Mölkky/pétanque ;
- La reprise de la chaussée nord (accessible par la rue de la Mairie) avec la réalisation de bandes végétales pour offrir des espaces végétaux complémentaires et la convertir en liaison douce ;
- Le traitement de l'entrée de la sente piétonne et de l'accès à la Résidence Les Ecureuil pour les rendre plus visibles et agréables ;
- La création de 2 salons arborés et paysagers (salons de lecture) en dehors de l'emprise du bassin permettant une circulation libre et aisée des piétons ;
- L'accessibilité de la place et de ses abords ;
- Le réaménagement du parvis de la salle des fêtes avec une partie minérale pouvant accueillir des manifestations ponctuelles : marché de Noël, commémorations et une partie végétale qui permet de mettre en scène le parvis et de garder les liens avec la rue de la Mairie et la Mairie, le centre-ville mais aussi avec la rue Jean Zay, le groupe scolaire, l'écoquartier du Hameau... ;
- La reconversion de l'allée de desserte située à l'Est de la salle des Fêtes comme axe Nord-Sud partagé piétons-cycles ;
- La création d'un nouveau parking pour véhicules à l'est de la salle des fêtes, accessible depuis la rue Jean Zay.

Quels impacts pendant la durée du chantier ?

Pendant la durée des travaux, les axes de circulations seront maintenus, hormis un impact ponctuel au carrefour rue de la mairie et rue Jean Zay lors des travaux de raccordement au réseau d'assainissement existant, fin 2022. Les accès piétons seront sécurisés et balisés. Les accès aux écoles ainsi qu'à la salle des fêtes seront maintenus durant toute la durée du chantier. L'arrêt de bus sera conservé. Néanmoins pour des raisons de sécurité, il est conseillé aux parents d'emprunter le boulevard Emile Bernon pour se rendre à l'école Jean Zay.

Le stationnement sur les parkings jouxtant la salle des fêtes sera interdit le temps des travaux. Les interventions sur le chantier se feront durant la semaine, hors week-end et soirées.

Par ailleurs, les commémorations seront maintenues à proximité durant la réalisation des travaux. Les stèles commémoratives seront déplacées provisoirement Place Danton ou au Centre Technique Municipal afin de se refaire une beauté.

CALENDRIER DES TRAVAUX



- Février à avril 2022 : travaux préparatoires
- Avril 2022 à janvier 2023 : création du bassin hydraulique
- Août à septembre 2022 : création du parking
- Août à décembre 2022 : aménagement de l'esplanade
- Octobre 2022 à janvier 2023 : plantation et création des espaces verts

Germain FOURNIER, attaché de presse
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38

Mail : germain.fournier@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr #OrleansMetropole



@RPOrleansMetro

ORLÉANS
MÉTROPOLE



SAINT-JEAN
DE BRAYE